

MÉMOIRE. Les Israélites étrangers et français ont été recensés, dépouillés puis traqués, et arrêtés à Dijon

École Jules-Ferry : l'histoire ou

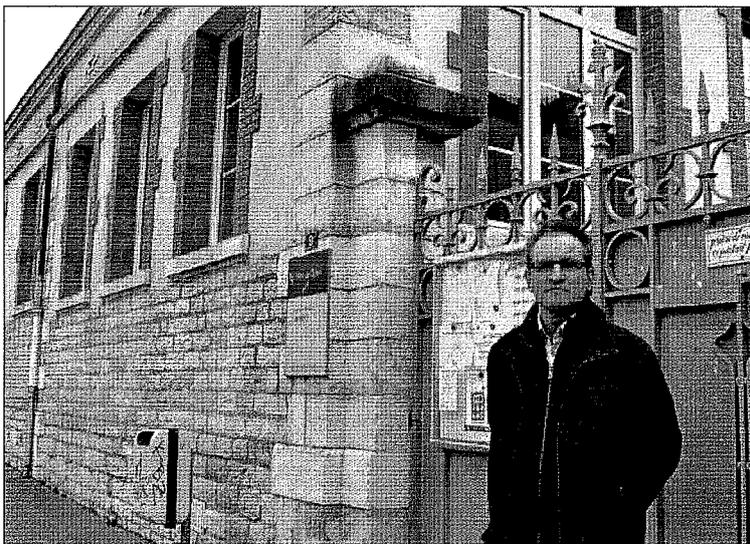
Enfer. « À notre arrivée à Auschwitz-Birkenau, on a été triées. Je n'ai jamais revu ma mère et ma sœur », témoigne la rescapée de Dijon.

Hommage. À la synagogue de Dijon, une stèle dresse une liste d'une centaine de noms d'Israélites dijonnais, victime de la barbarie nazie.

Qui se souvient aujourd'hui de ces pauvres hères traqués et arrêtés à Dijon, enfermés, puis déportés dans les camps de la mort ?

Les encadrements de fenêtres en brique rouge évoquent une architecture du siècle passé. Le bâtiment, imposant et propre, inspire le calme. Sur un panonceau, accroché sur une haute colonne en pierre de l'imposant portail d'entrée, le blason de la ville de Dijon porte cette inscription : « Ville de Dijon : école élémentaire Jaurès 1 ». Qui pourrait imaginer aujourd'hui que c'est ici, à l'arrière de l'avenue Jean-Jaurès, dans cette rue Jules-Ferry donnant à l'époque son nom à l'école, que furent regroupés avant d'être déportés vers les camps de la mort, des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants, arrêtés au seul motif qu'ils étaient Israélites.

Dijon, Chalon et Gemeaux
« Nous travaillons sur la mémoire des victimes de crimes contre l'humanité : pour l'instant, surtout sur la déportation des Juifs de Côte-d'Or avec pour but de faire poser des plaques de commémoration », explique le Dijonnais Sylvain Blandin, ayant engagé cette démarche au sein de l'association Mémoire Vive(s). Et de souligner : « À Dijon, nous souhaitons poser une plaque à l'école Jules-



Sylvain Blandin : « Cette école doit être un lieu de mémoire à Dijon ». Photo A.-F.B.

Ferry où 89 personnes, arrêtées par les autorités françaises et allemandes les 23, 24, 25 et 26 février 1944, ont été internées, puis déportées ». Une rafle avait eu lieu à Dijon et dans toute la Côte-d'Or, mais aussi en Saône-et-Loire, dans le Jura et dans l'Ain... Pendant plus d'une semaine, cette école fut en quelque sorte le « Vél' d'Hiv de Dijon ». La liste des Israélites internés, qui précise l'adresse de chacun, se trouve, parmi d'autres terribles documents, dans les « dossiers Juifs » de la préfecture, aux archives départementales de la Côte-d'Or.

Claude, 13 ans, de la rue du

« Sur son lit de mort, elle délirait sur Auschwitz. Elle criait : « Ne me battez pas ! » »

Le fils de la seule survivante à Dijon

Vieux-Collège, Blanche, 31 ans, de la rue Vannerie, Rosalie, 68 ans, chez les Petites Sœurs des pauvres... on y découvre l'identité des pourchassés, parmi lesquels de tout jeunes enfants. Parmi ceux-ci Hubert et Ghislaine Epztein, de Chalon-sur-Saône, 4 et 7 ans, Denise et Micheline Lévy, 8 et 9 ans, de Gemeaux, déportés avec une dizaine de membres de leur fa-

mille... Seule la Dijonnaise Régine Rousscaux, une maman allaitante de 19 ans, a été extraite du groupe (notre Une).

Vendredi 3 mars 1944, toutes ces personnes ont été conduites à la gare. « Un car se trouvera rue Jules-Ferry à 21 h 30, et le transfert en gare se fera en deux fois sous la surveillance de la police municipale », stipule une note de la

préfecture signée R. Péria, établissant les « mesures prises en vue du transfert des Juifs au camp de Drancy ». « Vingt-quatre gendarmes et un officier seront en gare de Dijon-Ville, et feront placer les 89 Israélites dans deux wagons en tête du train. »

Un train vers l'enfer

À 23 h 10, le train a quitté Dijon en direction de Drancy. Les Dijonnais seront déportés le 7 mars par le convoi 69 pour Auschwitz-Birkenau. En 1945, il ne restait qu'une vingtaine de survivants sur ces 1 501 Juifs. Une seule à Dijon : Paulette Lévy, une jeune femme qui habitait au 26, rue Nicolas-Berthot : le n° 63 de la liste des internés de l'école Jules-Ferry. « De son vivant, elle n'en a jamais parlé », témoigne son fils unique Jean-Claude, établi à Lyon. « Mais son récit a été enregistré pour le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon. » Elle avait interdit de le diffuser tant qu'elle était vivante ; elle y raconte son calvaire et pourquoi elle a changé de nom, de peur qu'on ne la retrouve : « J'étais au bloc 22, c'était terrible... »

« Ma mère avait son numéro de déportée, le 75 940, tatoué sur le bras gauche. Elle est décédée il y a sept ans. Sur son lit de mort, elle se revoyait dans les camps et criait : « Ne me battez pas ! Si une plaque est inaugurée à Dijon, bien sûr que je viendrai ! Pour moi, cela signifierait un signe de souvenir et de reconnaissance pour ma grand-mère et ma tante, déportées avec ma mère, et que je n'ai jamais connues », confie-t-il.

« Si on ne le fait pas, il n'y aura plus aucune trace de ces victimes », s'exclame Sylvain Blandin. « La volonté des nazis, c'était d'effacer la trace des Juifs sur terre. Ce que nous voulons par notre démarche, c'est qu'une trace de vie existe, que le bourreau ne tue pas deux fois. Comme le dit Elie Wiesel, « la seconde fois par l'oubli ».

ANNE-FRANÇOISE BAILLY

LA SUPPLIQUE DE MARGOT AU MARÉCHAL

Le 20 juillet 1942, la jeune Margot Kahn, 13 ans et demi, qui habite 9, rue Claude-Bernard à Châtillon-sur-Seine, adresse une lettre au maréchal Pétain. Elle est conservée aux archives départementales de la Côte-d'Or, 8, rue Jeanin à Dijon, dans les « dossiers Juifs de la préfecture de la Côte-d'Or ». « Monsieur le Maréchal, depuis quelques jours, je suis une enfant déprimée, privée de l'amour maternel. Maman, étant Française de naissance et ayant perdu sa nationalité en se mariant avec papa qui est Luxembourgeois, fut emmenée le 13 juillet 1942 par les gendarmes dans

un camp de concentration à Pithiviers, comme juive étrangère, et je viens d'apprendre l'affreuse nouvelle qu'elle est maintenant déportée en Pologne. Elle avait demandé, en 1938, à recouvrer la sienne, mais sans résultat favorable. Le 1^{er} septembre 1939, nous avons été évacués de Koenigsmacker (Lorraine) et le hasard nous a poussés à Châtillon-sur-Seine, notre demeure actuelle. En 1940, un article ayant paru dans le journal pour toutes les femmes mariées à des étrangers et qui veulent recouvrer leur nationalité, maman a fait aussitôt le nécessaire mais les événements de

juin 1940 ont bouleversé les choses et tout est resté en suspens. J'ai pensé qu'en m'adressant à votre bonté, vous pourriez, Monsieur le Maréchal, faire rentrer maman chérie dans notre foyer en détresse, car je me trouve seule... » Cette lettre était associée à deux courriers d'accompagnement, l'un de l'inspectrice primaire, l'autre de la directrice du cours complémentaire de Châtillon-sur-Seine, décrivant la grande détresse de cette élève modeste. Comme réponse, la jeune Margot Kahn a été arrêtée. Elle est morte le 16 novembre 1942 à Auschwitz (Pologne).

et en Côte-d'Or avant d'être déportés dans des camps de concentration où beaucoup sont morts.

bliée des martyrs juifs

Récit. « Des êtres innocents qui ne faisaient pas de politique ont été arrêtés et mis au four crématoire », a déclaré la survivante de Dijon.

Témoïn. En décembre, Franck Roger a témoigné devant des élèves, à Dijon, sur la spoliation du commerce de ses parents pendant la guerre.

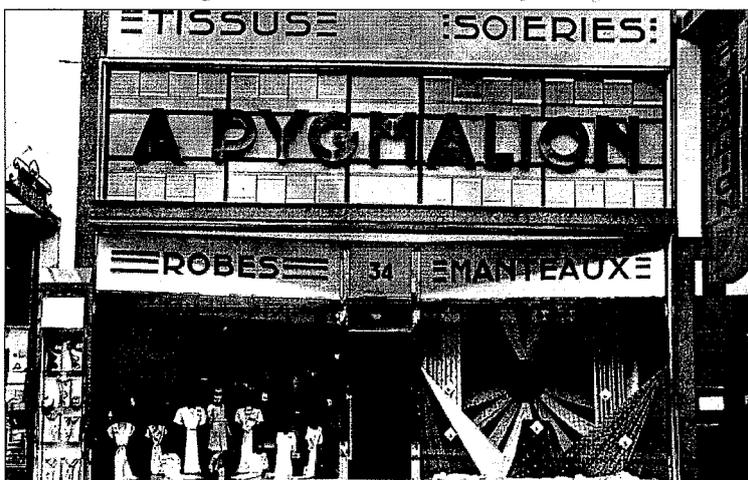
« 90 entreprises ont été aryanisées, les biens juifs bradés »

Précédemment professeur d'histoire à Semur-en-Auxois, Dimitri Vouzelle enseigne depuis deux ans au lycée européen Charles-de-Gaulle à Dijon. Pour avoir soutenu un master 2 en juillet dernier à l'Université de Franche-Comté sur le thème "La Bourgogne, de la libération au début des années cinquante : reconstruction, production et modernisation économique", il s'est penché sur la question de la spoliation des entreprises juives à Dijon pendant la Seconde Guerre mondiale. « Dans ce mémoire, j'ai plutôt travaillé sur la libération de Dijon, l'épuration et la reconstruction. C'est dans ce cadre que j'ai été amené à m'interroger sur le devenir des spoliations juives. Qu'est-il arrivé à ces biens ? », questionne-t-il.

Un sujet délicat, toujours sensible, qu'il a abordé à partir de la consultation du fonds régional du Commissariat général aux questions juives.

Surtout à Dijon

« Il y avait 90 entreprises juives implantées en Côte-d'Or, la plupart à Dijon », déclare le chercheur. « Onze se trouvaient dans le secteur industriel : il s'agit par exemple de l'entreprise Wormser, qui était implantée rue Nicolas-Berthot, et qui était spécialisée dans la construction mécanique de machines outils. Au 45, rue Paul-Thénard, il y avait une fabrique de pain d'épices et de macarons te-



La devanture du magasin A. Pygmalion, aux 34 et 36, rue Piron à Dijon, avant que ce magasin ne soit « aryanisé » comme les autres. Illustration carte postale d'époque

nue par la famille Oppenheimer. Il y avait aussi deux entreprises dans l'artisanat, une dans le secteur agricole, et 70 dans le commerce avec beaucoup de boutiques d'habillement. »

Entre le 31 octobre 1940 et le 1^{er} septembre 1942, toutes ces entreprises ont été « aryanisées ». En vertu de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs – promulguée par le gouvernement de Vichy –, tous les Juifs ont été dépossédés. Leurs biens ont fait l'objet d'un inventaire détaillé, et pour régler toutes les opérations relatives à la liquidation, des administrateurs provisoires ont été désignés. La nomination d'administrateurs provi-



DIMITRI VOUZELLE

Enseignant chercheur

« Dans les archives, il y a des lettres de dénonciation... »

soires entraînait le dessaisissement automatique des personnes juives auxquelles les biens appartenait, ou qui dirigeaient ces entreprises. « En Côte-d'Or, il y a eu trente et un administrateurs provisoires, dont six femmes. L'un d'eux gérait à lui seul sept affaires, un autre six », précise Dimitri Vouzelle.

Ceux qui se sont enrichis

Se sont-ils enrichis ? « La rémunération des administrateurs provisoires était variable », répond le chercheur. « Pour une petite affaire comme le Paradis des dames, qui était situé au 22, rue Monge à Dijon, la rémunération mensuelle était de 1 000 F. Pour une plus grande affaire, comme A. Pygmalion aux 34 et 36, rue Piron (notre photo),

elle était de 4 500 F par mois. » Si quelques rares propriétaires sont parvenus à vendre leurs biens avant la spoliation, la grande majorité des transactions se sont faites dans des conditions extrêmement défavorables pour le vendeur. « Ces biens ont souvent été cédés à 20 % de leur valeur, ce qui a été le cas à Dijon du magasin Toutmod, au 18, rue de la Liberté », explique le professeur. Et de poursuivre : « Des enquêtes étaient réalisées sur ceux qui se portaient acquéreurs. Il fallait qu'ils prouvent qu'ils étaient aryens. Dans tous les cas, la Feldkommandantur avait toujours le dernier mot. »

Dans les archives, un courrier du préfet, protestant contre cette braderie desservant « les intérêts du Trésor français » a même été retrouvé.

Ainsi, 37 commerces ont-ils été vendus, et 28 liquidés, le cas de ceux des forains du marché.

À la fin de la guerre, certains Juifs ont pu récupérer leurs biens (souvent une partie), avec parfois de grandes difficultés. Mais beaucoup, déportés, ne sont jamais revenus.

REPÈRE

En juin 1941, l'Oberfeldkommandantur de Dijon a invité le délégué régional des PTT à suspendre l'usage du téléphone pour tous les abonnés juifs.

La préfecture de Dijon a demandé aux notaires de Dijon de communiquer la liste de leurs clients juifs et des biens déclarés dans leurs études. Cette demande a également été adressée à tous les établissements bancaires. Dans la majorité des cas, des réponses circonstanciées ont été établies. Tous les avoirs de ces personnes ont été bloqués et les coffres ouverts. Les listes et courriers relatifs sont conservés aux archives départementales et librement consultables.

Admis à l'hôpital de Dijon pour des blessures de guerre dont il souffrait toujours, Arthur Salm, médaillé de 14-18, avait écrit une lettre de supplication au préfet pour qu'on ne l'arrête pas. Il est mort en déportation.

Trois familles juives allemandes, fuyant les pogroms partout en Europe, étaient arrivées à Chenôve en 1938. Les Frenkel ont été arrêtés en 1942 et déportés par le convoi 40 à destination d'Auschwitz. Clara, Suetina... sur le site Internet du mémorial de la Shoah, on retrouve les noms des membres de cette famille, comme celle des autres Dijonnais. À l'inscription "Drancy, départ du 3 novembre 1942" est associée le nom de ces personnes "de Chenôve, près de Dijon". À Chenôve, une plaque en leur mémoire a été posée en 2009, à côté du monument aux morts.

À Dijon, pour commémorer la rafle du Vél d'Hiv le 16 juillet 1942, l'association Mémoire Vive(s) lit les noms des 25 Israélites de Côte-d'Or déportés en juillet 1942.

La Shoah, de Dijon à Auschwitz

Au lycée européen Charles-de-Gaulle à Dijon, les professeurs d'histoire Dimitri Vouzelle et de lettres Frédérique Margarito conduisent un grand projet : "La Shoah, de Dijon à Auschwitz". Un voyage d'étude d'une semaine est organisé en mars avec 40 élèves de 1^{re} à Cracovie et à Auschwitz, après une visite du mémorial de la Shoah à Paris. Ce voyage bénéficie du soutien du Souvenir français, du conseil régional, des fondations Maginot et du mémorial de la Shoah, ainsi que du ministère de la Défense (700 €). En amont, plusieurs témoins dijonnais de cette période interviennent en classe. Les élèves sont aussi allés consulter des documents aux archives.